



Municipalité de
RUSSELL
Township



BIENVENUE

**Étude d'évaluation environnementale de portée
générale (Annexe C) de la Station d'épuration regroupée
des eaux usées mécanique**

Centre d'information publique

Mardi 29 Septembre 2026

18h00 à 20h00

Salle du conseil, bureau de la Municipalité de Russell

Instructions pour cette réunion

Centre d'information publique

1

Veillez-vous inscrire
La réunion est de format "Drop-in"

2

Examiner le matériel affiché
Nos représentants se feront un plaisir de discuter de l'étude ou de répondre à toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir.

3

Remplir une feuille de commentaires
Déposez votre feuille de commentaires remplie dans la boîte ce soir ou renvoyez-la aux personnes indiquées sur la feuille de commentaires avant le
30 Octobre 2026

Pourquoi sommes-nous ici ce soir ?

La Municipalité de Russell, en coordination avec la Municipalité de La Nation, lance une **étude d'évaluation environnementale municipale de portée générale (Annexe C)** pour déterminer la solution la plus appropriée pour répondre aux besoins futurs en matière de traitement des eaux usées dans les communautés d'Embrun, de Russell et de Limoges.

Objectifs de ce **Centre d'information publique** :



Présentez le projet et son contexte.



Présenter les options alternatives envisagées pour augmenter la capacité de traitement des eaux usées dans les communautés d'Embrun, de Russell et de Limoges, et formuler des recommandations préliminaires.



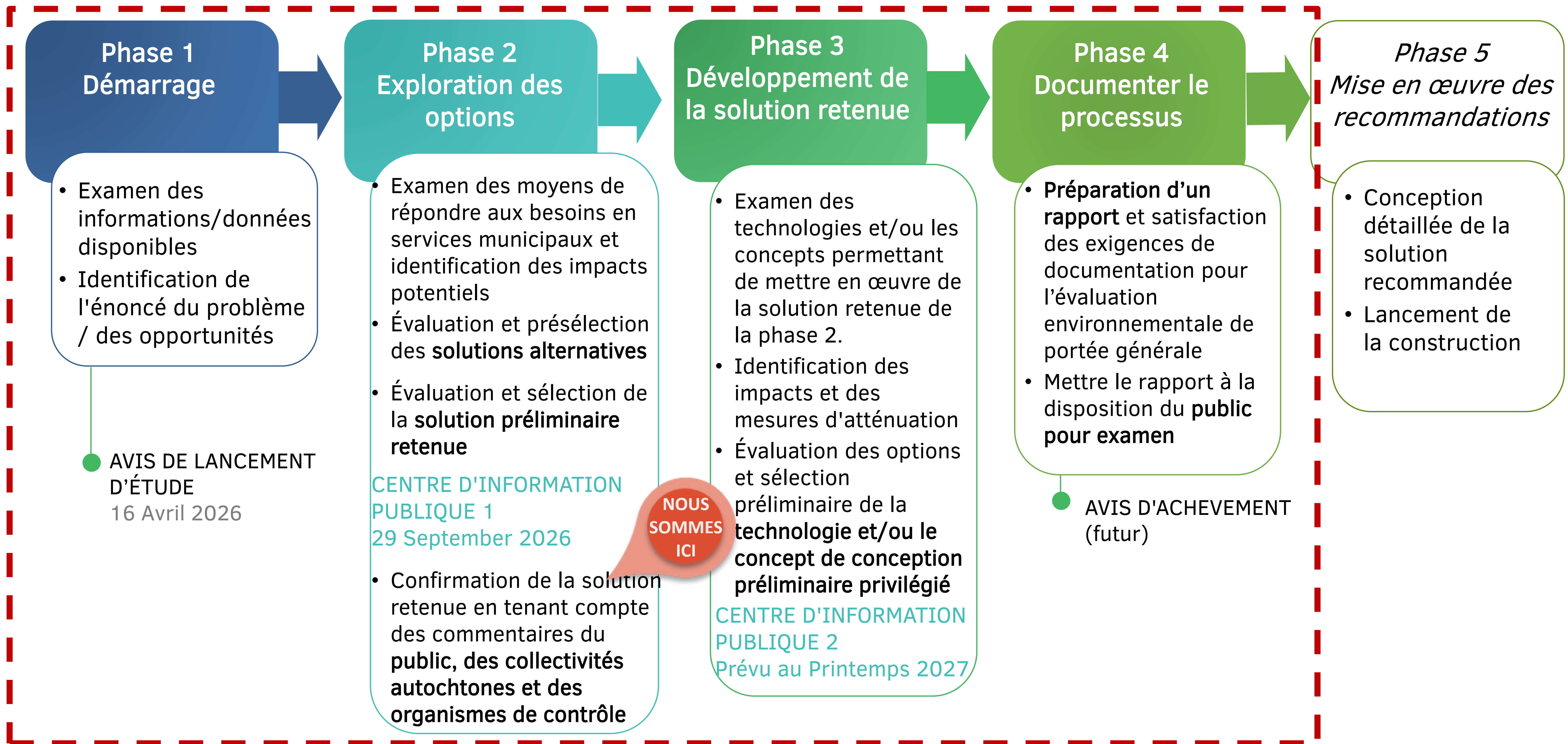
Recueillir les commentaires du public concernant l'option préliminaire retenue à partir des recommandations.

Contexte de l'évaluation environnementale de portée générale

- Le processus d'évaluation environnementale (EE) de portée générale répond aux exigences de la **Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario** en permettant d'identifier les problèmes ou les opportunités puis de déterminer, d'évaluer et de sélectionner la meilleure approche pour y répondre.
- Une étude d'évaluation environnementale de portée générale permet de planifier et mettre en œuvre des infrastructures municipales conformément à une procédure approuvée visant à protéger l'environnement.
- Les projets de l'annexe C peuvent entraîner des effets environnementaux plus importants. Les municipalités doivent préparer un rapport d'étude environnementale pour les projets de l'annexe C afin qu'il puisse être examiné par le public, les communautés autochtones et les organismes de contrôle.
- La présente étude s'appuiera sur les plans directeurs récemment réalisés par la Municipalité de Russell et la Municipalité de La Nation, lesquels ont conclu que les installations existantes de traitement par lagunage d'Embrun, de Russell et de Limoges ne disposent pas d'une capacité suffisante pour répondre à la croissance prévue des communautés tout en assurant une qualité élevée des effluents.

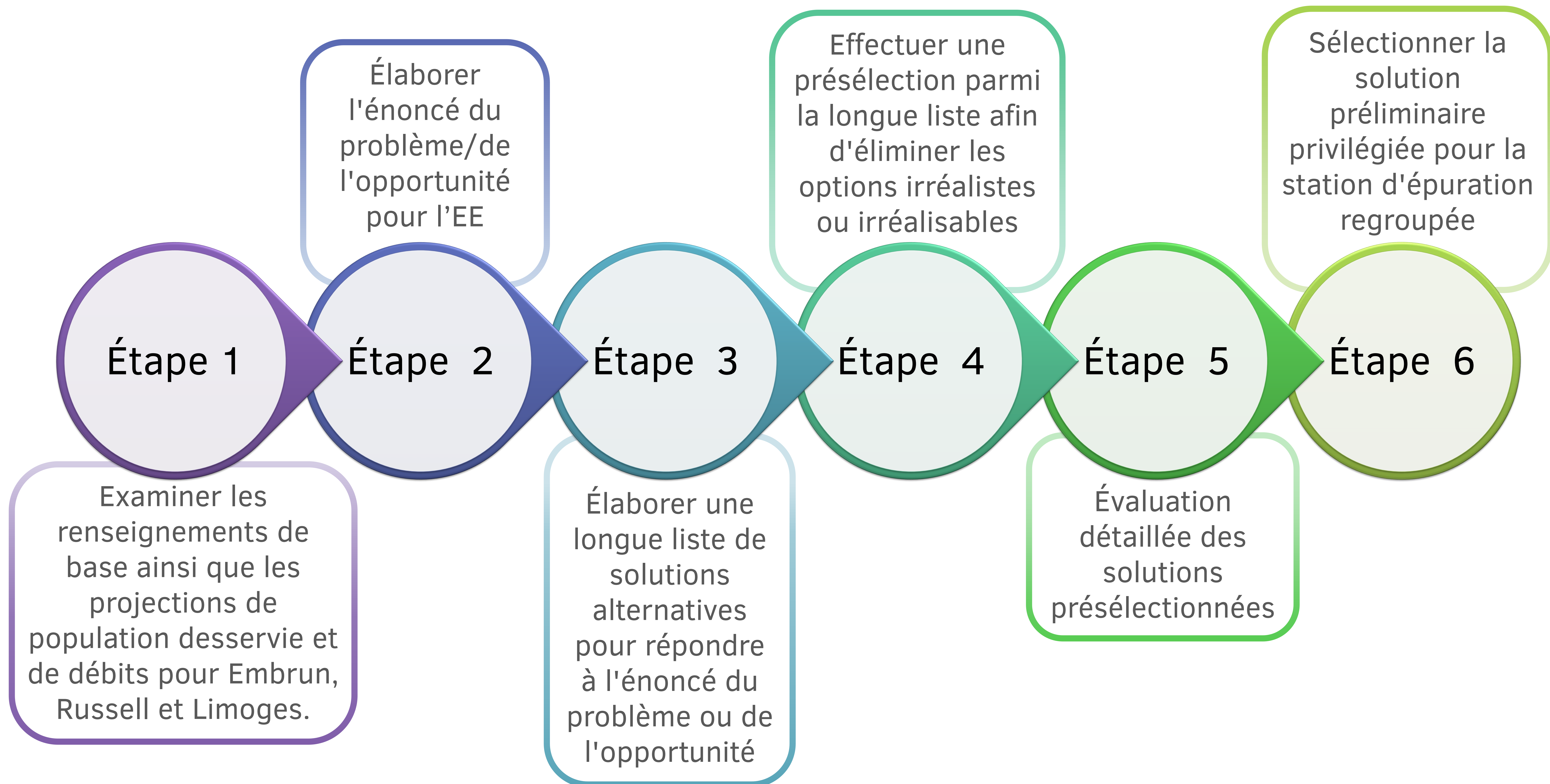


Processus de l'EE



Les phases 1, 2, 3 et 4 du processus seront réalisées dans le cadre de l'étude d'évaluation environnementale de portée générale .

Processus pour les phases 1 et 2 de l'EE



Comment les eaux usées sont-elles traitées actuellement ?

Les bassins d'épuration des eaux usées (lagunes) de Russell et d'Embrun:

Eaux usées brutes à l'entrée

Les eaux usées sont pompées vers les bassins d'épuration

Traitement par lagunage

Grâce à la longue durée de rétention, les bassins permettent un traitement biologique des matières organiques, de l'ammoniac, du phosphore et des matières en suspension.

Rejet dans la rivière Castor

Les eaux usées traitées sont déversées dans la rivière Castor



Lagunes d'épuration existantes de Russell



Lagunes d'épuration existantes de Embrun

Station d'épuration des eaux usées de Limoges:

Eaux usées brutes à l'entrée

Les eaux usées sont pompées vers la station d'épuration

Pré-traitement

Les débris, les particules, et les objets larges sont éliminés

Traitement par lagunage à l'aide d'unités BioCord™

Traite biologiquement la matière organique et réduit les nutriments

Filtration Tertiaire

Réduit considérablement les matières en suspension et la teneur en phosphore

Désinfection par UV

Élimine les agents pathogènes grâce à la lumière ultraviolette (UV)

Rejet dans la rivière Castor

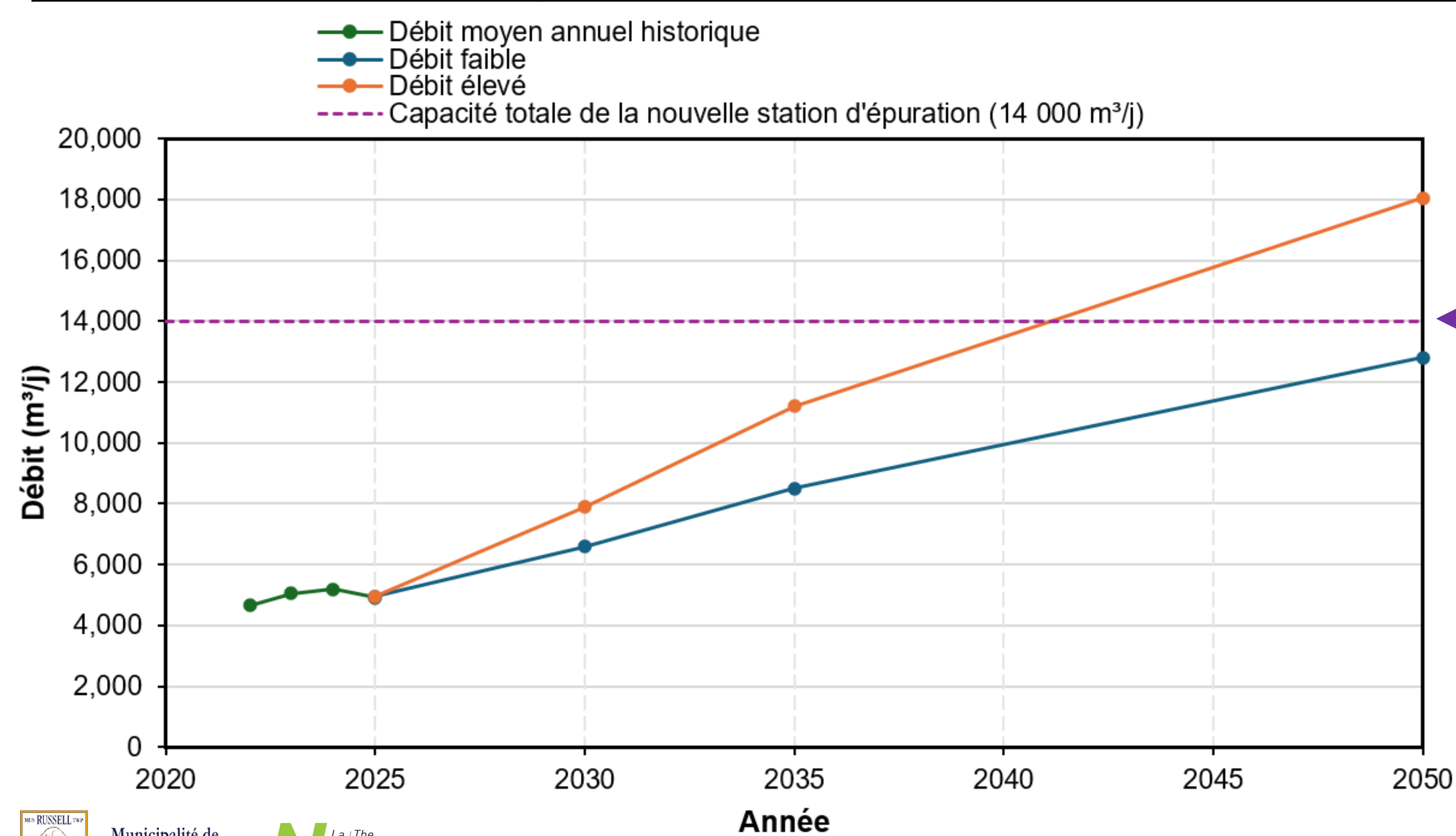
Les eaux usées traitées sont déversées dans la rivière Castor



Station d'épuration existante de Limoges

Conditions actuelles et futures

Période de planification	Débit journalier moyen de Russell (m³/j)	Débit journalier moyen de Embrun (m³/j)	Débit journalier moyen de Limoges (m³/j)	Débit journalier moyen de la Station d'épuration regroupée (m³/j)	Débit journalier maximal de la Station d'épuration regroupée (m³/j)
Capacité nominale actuelle (m³/j)	2,675	3,865	3,500	–	–
Condition actuelle (2025)	1,408	2,164	1,381	4,954	12,369
Court terme (2025-2030)	1,837	2,817	2,110	6,763	16,908
Moyen terme (2030-2035)	2,265	3,469	2,838	8,572	21,431
Long terme (2035-2050)	3,550	5,426	5,024	14,000	35,000

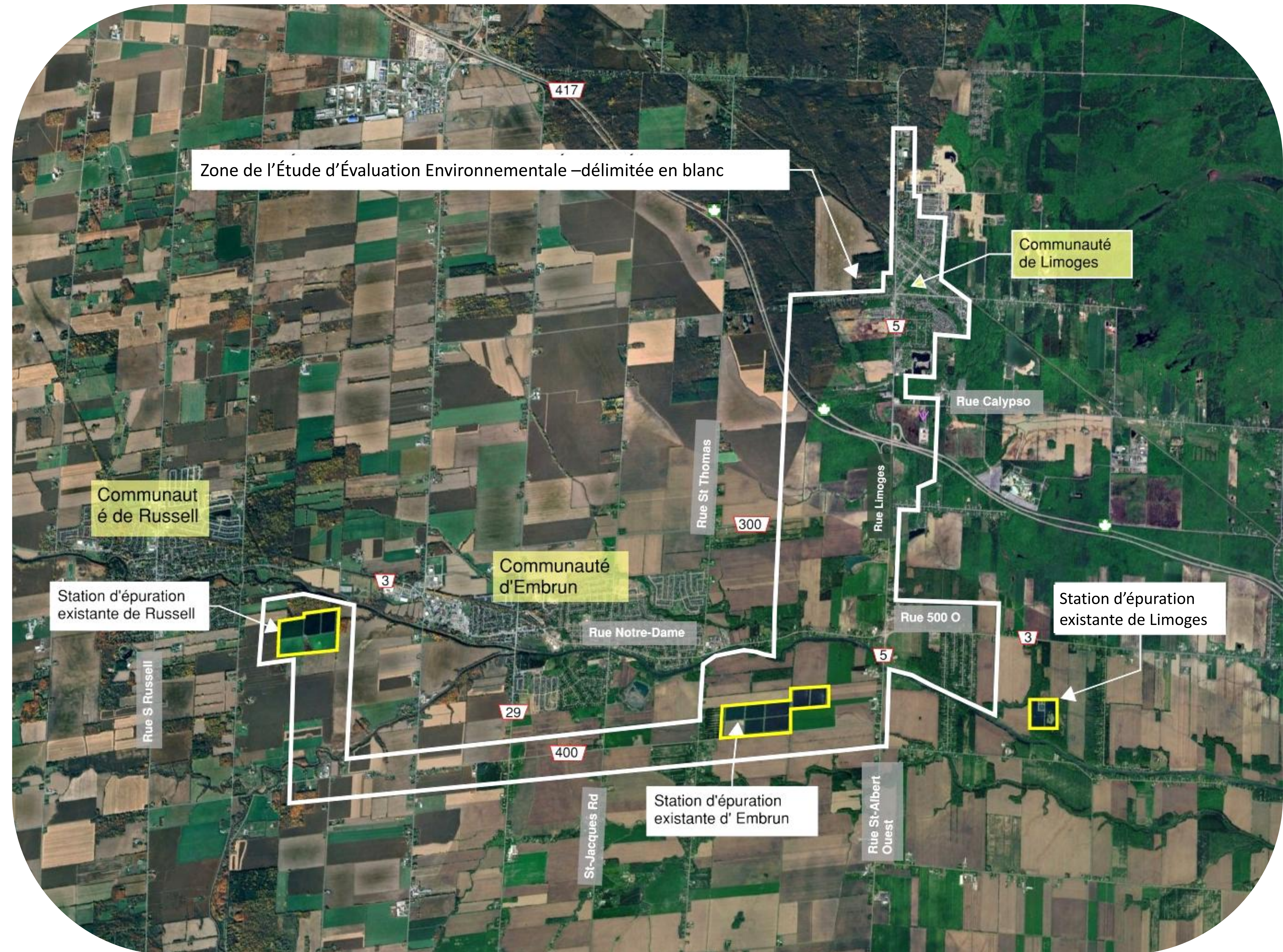


- En raison des difficultés opérationnelles actuelles rencontrées aux installations de traitement des eaux usées par lagunage d’Embrun et de Russell, des contraintes de stockage sont prévues lorsque les débits d’affluent atteindront 80 % de la capacité nominale des deux installations. De plus, les deux installations devraient dépasser leur capacité nominale actuelle au cours de la période de planification.
- La station d’épuration des eaux usées de Limoges éprouve des difficultés persistantes à respecter les limites applicables aux effluents et devrait également dépasser sa capacité nominale actuelle avant 2050.
- En résumé, les trois installations nécessitent des mises à niveau essentielles à court terme afin de respecter les exigences relatives aux limites d’effluent, ainsi que des mises à niveau à moyen terme afin de répondre à la croissance prévue.

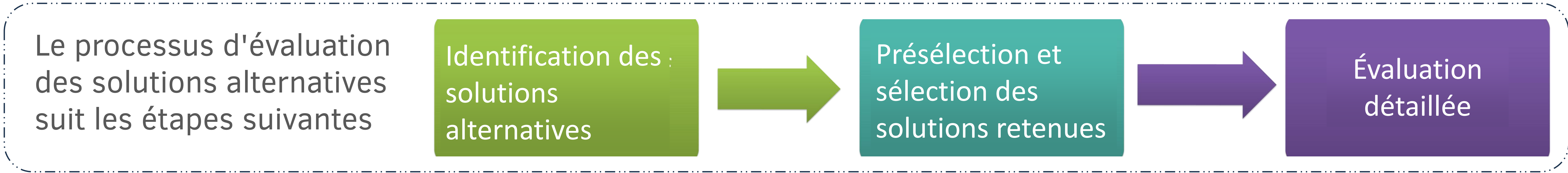
Énoncé du problème/des opportunités

Les Les systèmes existants de traitement des eaux usées par lagunage d'Embrun, de Russell et de Limoges nécessitent d'importantes mises à niveau afin de respecter les limites actuelles applicables aux effluents. Ils ne disposent également pas d'une capacité suffisante pour répondre à la croissance prévue dans chacune des trois communautés à l'horizon de planification à moyen terme.

Une nouvelle station d'épuration regroupée offre la possibilité d'assurer un traitement fiable, efficace et amélioré des eaux usées des trois communautés grâce à une approche de desserte régionale.



Évaluation des solutions par notation



Les solutions alternatives ont été évaluées les unes par rapport aux autres et une note leur a été attribuée pour chaque catégorie d'évaluation en fonction de la faisabilité, de la complexité et d'autres aspects applicables. Les notes ont été attribuées selon l'approche suivante :

Les notes selon les critères d'évaluation sont très faibles. Les inconvénients sont nettement supérieurs aux avantages.	Les notes selon les critères d'évaluation sont faibles. La mise en œuvre nécessiterait d'importantes mesures d'atténuation afin de réduire les impacts.	Les notes selon les critères d'évaluation sont modérées. Les avantages et les inconvénients sont comparables.	Les notes selon les critères d'évaluation sont moyennement élevées, malgré certains inconvénients. Les avantages l'emportent sur les inconvénients.	Les notes selon les critères d'évaluation sont relativement élevées. Bonne faisabilité, faible complexité et solution viable.

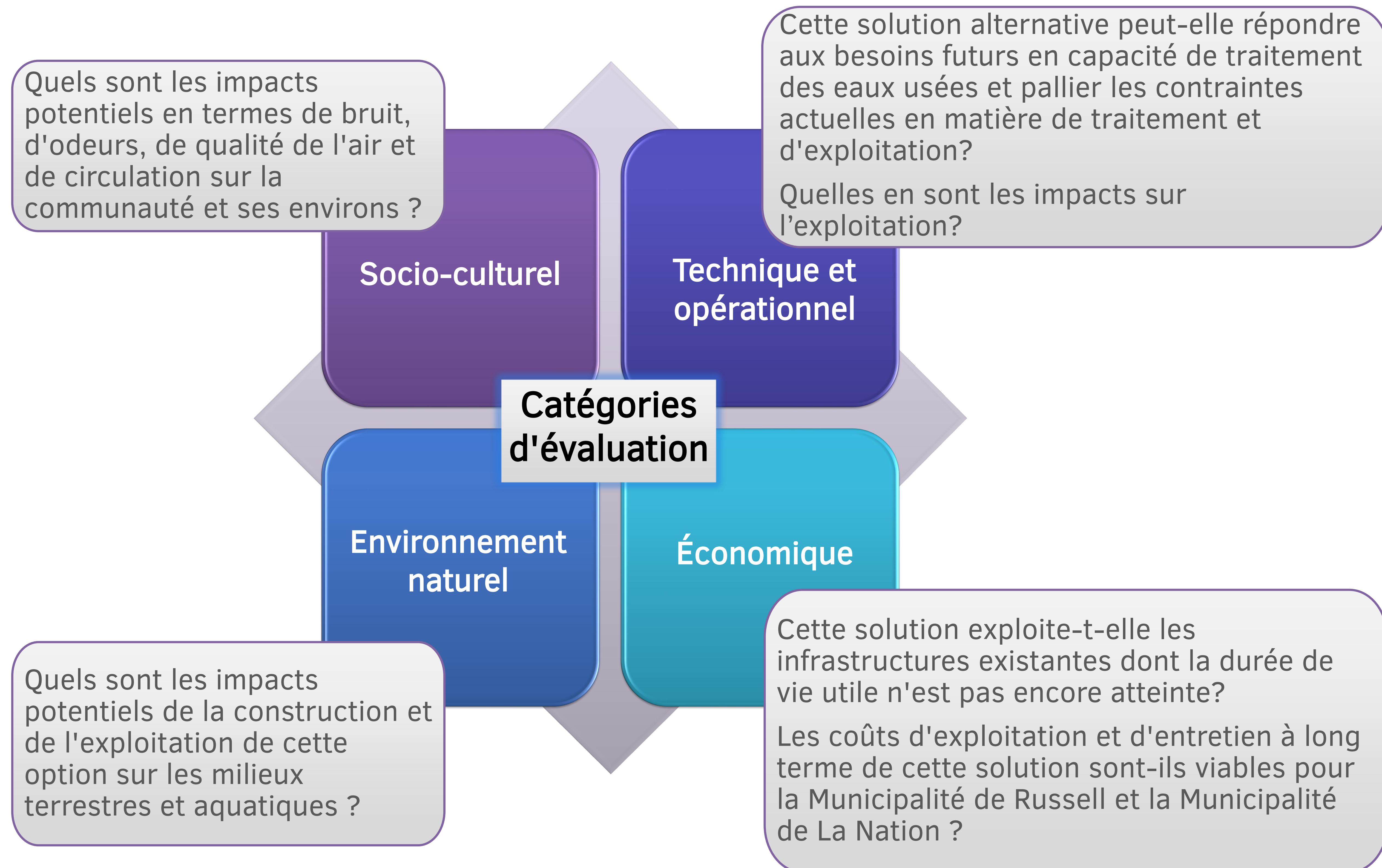


Liste longue d'alternatives – Présélection

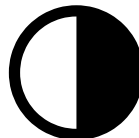
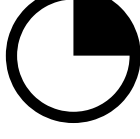
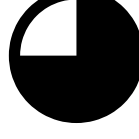
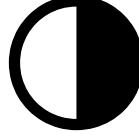
No.	Stratégie alternative de desserte	Évaluation préliminaire	Sélectionnés
1	Ne rien faire	- Ne permet pas de corriger les limites actuelles des systèmes de traitement des trois communautés. - Ces trois installations ne seront pas en mesure de répondre à la croissance démographique prévue et à l'augmentation des débits d'eaux usées au cours de la période de planification.	Non
2	Limiter la croissance	- Limiter la croissance de la communauté va à l'encontre des objectifs et des initiatives d'aménagement de la commune et de la Nation. - Cela ne tient pas compte des contraintes actuelles des systèmes de traitement existants.	Non
3	Extension des trois stations d'épuration existantes	- La capacité de chacune des stations peut être renforcée grâce à des travaux d'extension, afin de répondre à l'augmentation des débits d'eaux usées et de corriger les limites actuelles des installations. Cette approche a récemment été examinée dans les plans directeurs des Municipalités de Russell et de La Nation. - Aucune acquisition de terrain ni aucun réacheminement des réseaux d'assainissement ne sont requis. - Un traitement tertiaire sera requis à chaque installation, entraînant des coûts et des complexités supplémentaires. - Cette solution est réalisable et fera l'objet d'une évaluation plus approfondie.	Oui
4	Construire une nouvelle station d'épuration regroupée sur le site d'une station d'épuration existante	- La nouvelle station permettra de répondre à la croissance future et aux exigences de qualité des effluents. - Aucune acquisition de terrain n'est requise et le réacheminement des réseaux de collecte pourra être limité. - Les activités de traitement pourront être regroupées sur une seule installation. - La solution est réalisable et sera évaluée plus en détail pour chacun des trois sites existants de traitement.	Oui
5	Construire une nouvelle station d'épuration regroupée sur un nouveau site	- Une nouvelle station sur un nouveau site pourrait desservir la Municipalité de Russell et la Municipalité de La Nation, répondre à la croissance et satisfaire aux futures exigences de qualité des effluents. - Des coûts importants sont prévus en raison de l'acquisition de terrains, du réacheminement majeur des réseaux de collecte, des études complémentaires et de la construction d'un nouvel émissaire. - Cette solution est financièrement peu viable en raison de ses coûts élevés et ne sera pas évaluée davantage.	Non
6	Acheminer les eaux usées (vers l'extérieur) vers d'autres systèmes	Le transport des eaux usées vers les stations d'épuration les plus proches rend cette solution peu pratique et irréalisable, puisqu'aucune installation située à une distance raisonnable ne peut recevoir un volume d'eaux usées de cette importance.	Non
7	Réseaux décentralisés de traitement des eaux usées pour les nouveaux aménagements	- Limite probablement la croissance → ce qui va à l'encontre des objectifs et des initiatives d'aménagement des Municipalités - Ne tient pas compte des contraintes existantes (qualité des effluents) et n'apporte pas la capacité supplémentaire requise.	Non

Catégories d'évaluation

L'équipe de projet a établi quatre (4) catégories d'évaluation (socioculturelle, technique et opérationnelle, environnement naturel et économique) afin de comparer les impacts et les avantages de chacune des solutions alternatives présélectionnées. Des exemples de questions utilisées pour évaluer les impacts ou les avantages de chaque solution dans chacune des catégories sont présentés ci-dessous.



Comparaison des solutions alternatives

Catégorie d'évaluation	Alternative 3 - Extension des trois stations d'épuration existantes		Alternative 4.1 - Construire une nouvelle station d'épuration regroupée sur le site de Russell	
Socio-culturel	- Impact maximal des travaux sur l'environnement pendant la construction→ L'extension de chacune des trois installations aura besoin d'une vaste superficie de terrain.. - On prévoit des impacts élevés liés à la pollution atmosphérique, au bruit et aux vibrations résultant des travaux de préparer les terrains destinés à la construction, sur chacun des trois sites. - Augmentation du trafic de camions lié à l'activité (augmentation du bruit et des émissions atmosphériques) sur les trois sites.		- La construction d'une nouvelle usine peut avoir certaines répercussions, mais celles-ci ne devraient se faire sentir principalement que pendant la phase de construction. - Une certaine augmentation du trafic de poids lourds est à prévoir pendant l'exploitation (bruit et émissions atmosphériques accrus). - Une augmentation des nuisances du trafic est à appréhender en raison de l'allongement des conduites de transport des eaux usées reliant Embrun et Limoges à Russell.	
Technique et opérationnel	- Aucun réacheminement du réseau de collecte des eaux usées n'est nécessaire. - Emprise au sol la plus importante en raison de l'agrandissement des trois sites. - Travaux de préparation des sites les plus importants. - Un traitement tertiaire séparé sera probablement nécessaire pour chaque installation, ce qui augmentera la complexité et les coûts. - Plus d'exigences en matière d'exploitation et de maintenance, ainsi que de besoins en personnel, en raison de la nécessité d'assurer le service dans les trois installations.		- Le traitement regroupée sur un seul site réduit la complexité opérationnelle et d'entretien ainsi que les besoins en personnel par rapport à l'alternative 3. - La mise hors service d'une lagune à l'installation de Russell sera plus complexe sur le plan hydraulique pour maintenir le traitement, par rapport à l'alternative 4.2. - Les besoins élevés en pompage pour acheminer les débits depuis Limoges et Embrun vers Russell → des distances de canalisations importantes et des débits accrus à transporter.	
Environnement naturel	- Aucun impact n'est prévu sur la qualité de l'eau et les espèces en péril. - Augmentation des émissions atmosphériques liées au béton pendant la construction. - Perturbation terrestre maximale, en raison des travaux de construction menés sur trois sites différents.		- Aucun impact n'est prévu sur la qualité de l'eau et les espèces en péril. - Quelques émissions atmosphériques provenant du béton pendant la construction. - Ampleur moindre des travaux terrestres par rapport à l'option 3. - Aucun abattage d'arbres n'est nécessaire à la station d'épuration de Russell.	
Économique	- Coûts les plus élevés, en raison de l'ampleur des travaux de construction et des investissements en équipement nécessaires. - Coûts d'exploitation et d'entretien les plus élevés.		- Investissement en capital inférieur à celui de l'option 3, mais coûts d'investissement prévus supérieurs à ceux des options 4.2 et 4.3. - Coûts d'exploitation et d'entretien comparables à ceux des options 4.2 et 4.3.	
Classement	Le moins privilégié		Moins privilégié	

Comparaison des différentes options

Catégorie d'évaluation	Alternative 4.2 - Construire une nouvelle station d'épuration regroupée sur le site de Embrun		Alternative 4.3 - Construire une nouvelle station d'épuration regroupée sur le site de Limoges	
Socio-culturel	- La construction d'une nouvelle station aura certains impacts, mais ceux-ci ne devraient se faire sentir principalement que pendant la phase de construction. - Une certaine augmentation du trafic de poids lourds est à prévoir pendant l'exploitation (augmentation du bruit et des émissions atmosphériques). - Il faut s'attendre à une augmentation des nuisances liées à la circulation le long du tracé de la conduite de refoulement pendant la construction, en raison de l'allongement des conduites de refoulement des eaux usées entre Russell et Limoges jusqu'à Embrun. - Le site actuel d'Embrun est parfois source d'odeurs, un problème qui sera résolu grâce à la nouvelle station d'épuration regroupée.	◐	- La construction d'une nouvelle station entraînera certains impacts, mais ceux-ci ne devraient se faire sentir principalement que pendant la phase de construction. - Une certaine augmentation du trafic de poids lourds est à prévoir pendant l'exploitation (augmentation du bruit et des émissions atmosphériques). - Il faut s'attendre à une augmentation des perturbations de la circulation le long du tracé de la conduite de refoulement pendant la construction, en raison de la mise en place de conduites de refoulement des eaux usées plus longues reliant Embrun et Russell à Limoges.	◐
Technique et opérationnel	- Le traitement regroupée sur un seul site réduit la complexité opérationnelle et d'entretien ainsi que les besoins en personnel par rapport à l'option 3. - Un espace est disponible pour la construction d'une nouvelle station d'épuration dans un bassin existant sur le site d'Embrun. - Étant donné qu'Embrun présente les prévisions démographiques les plus élevées par rapport à Russell et Limoges et qu'il occupe une position centrale entre les trois villages, les besoins en matière de pompage et de transport des eaux usées sont réduits au minimum. - L'émissaire est suffisamment dimensionné pour l'installation régionale.	◑	- Le traitement regroupée sur un seul site réduit la complexité opérationnelle et d'entretien ainsi que les besoins en personnel par rapport à l'option 3. - De l'espace est disponible pour la construction d'une nouvelle station d'épuration sur l'emprise du site de la station d'épuration de Limoges. - Les besoins en pompage sont importants pour acheminer les débits d'Embrun et de Russell vers Limoges→ longues distances de canalisations et débits accrus à transporter. - L'émissaire nécessitera probablement des études supplémentaires et présente une capacité disponible inférieure à celle de Russell et d'Embrun.	◐
Environnement naturel	- Aucun impact n'est prévu sur la qualité de l'eau et les espèces menacées. - Quelques émissions atmosphériques provenant du béton pendant la construction. - Ampleur moindre des perturbations terrestres par rapport à l'alternative 3. - Aucun abattage d'arbres n'est nécessaire à la station d'épuration d'Embrun.	◑	- Aucun impact n'est prévu sur la qualité de l'eau et les espèces menacées. - Quelques émissions atmosphériques provenant du béton pendant la construction. - L'ampleur des perturbations terrestres est moindre que dans l'alternative 3, mais supérieure à celle des alternatives 4.1 et 4.2. - L'abattage d'arbres et d'arbustes pourrait s'avérer nécessaire à la station d'épuration de Limoges.	◐
Économique	- Investissement en capital le plus faible par rapport à toutes les autres alternatives envisageables, grâce à la réduction au minimum des besoins en matière de pompage et de transport des eaux usées. - Coûts d'exploitation et d'entretien comparables à ceux des alternatives 4.2 et 4.3.	◑	- Investissement en capital inférieur à celui des variantes 3 et 4.1, mais coûts d'investissement prévus supérieurs à ceux de la variante 4.2. - Coûts d'exploitation et d'entretien comparables à ceux des variantes 4.1 et 4.2	◐
Classement	Le plus privilégié	◑	Moins privilégié	◐

Synthèse des résultats de l'évaluation

L'option préliminaire retenue est la suivante:

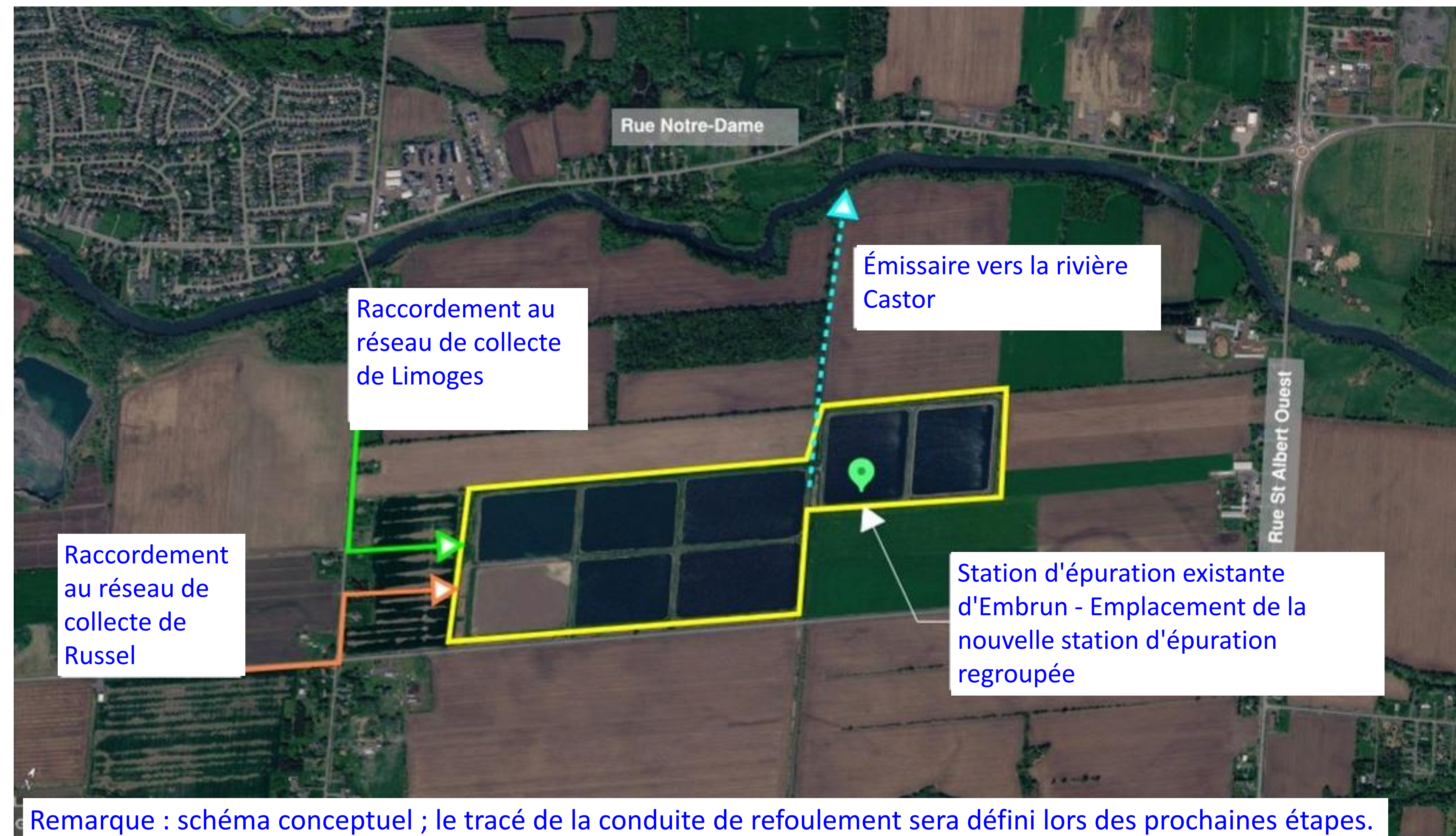
Option 4.2 – Construction d'une nouvelle station d'épuration regroupée sur le site de la station d'épuration d'Embrun

Les principaux avantages de cette option par rapport aux autres options présélectionnées sont les suivants:

- ❖ Minimise les impacts en termes de bruit, d'odeurs, de qualité de l'air et de circulation
- ❖ Maximise l'utilisation des terrains et des infrastructures existants
- ❖ Optimise les modifications requises au réseau de collecte des eaux usées pour la mise en place d'une installation regroupée.
- ❖ Réduit au minimum les besoins globaux en pompage et en transport des eaux usées par rapport aux autres solutions.
- ❖ Minimise les impacts sur le milieu naturel environnant.
- ❖ Présente les coûts estimés d'investissement, d'exploitation et d'entretien les plus faibles parmi toutes les solutions évaluées.

Considérations supplémentaires:

- ❖ De nouvelles stations de pompage des eaux usées seront nécessaires à Russell et à Limoges afin d'acheminer les débits d'eaux usées vers la nouvelle station d'épuration regroupée située sur le site existant d'Embrun. L'emplacement des nouvelles stations de pompage et le tracé des conduites de refoulement devront permettre de minimiser l'ensemble des impacts socioculturels, techniques et opérationnels, environnementaux et économiques.



Étude de la capacité d'assimilation

- Une étude de capacité d'assimilation a été réalisée afin de :
 - Évaluer la capacité de la rivière Castor à recevoir l'augmentation des volumes d'effluent traité selon les projections futures;
 - Examiner différents scénarios de rejet permettant de préserver la santé de la rivière Castor tout en tenant compte de la croissance;
 - Recommander de nouvelles limites d'effluent en fonction de la réglementation, des commentaires des autorités réglementaires et des caractéristiques de la rivière Castor, notamment son débit et les concentrations de fond.
- La Municipalité a entrepris de manière proactive une étude de capacité d'assimilation afin de protéger à long terme la santé des milieux aquatiques et la qualité de l'eau de la rivière Castor.
- Les résultats de l'étude serviront à établir les exigences relatives aux effluents de la station d'épuration regroupée proposée et orienteront la planification des investissements pour la nouvelle installation.



La rivière Castor

Quelles sont les prochaines étapes?

Après ce centre d'information publique (CIP 1), l'équipe du projet va:

- Examiner et prendre en compte les commentaires reçus au cours du présent CIP afin de confirmer la solution préliminaire retenue présentée ce soir pour la nouvelle station d'épuration regroupée.
- Élaborer et présélectionner une liste longue de technologies et/ou de concepts de conception pour la nouvelle station d'épuration regroupée.
- Évaluer les technologies et/ou les concepts de conception présélectionnés afin d'identifier les technologies et/ou les concepts de conception préliminaires privilégiés pour la nouvelle station d'épuration regroupée.
- Présenter le tracé des conduites de refoulement ainsi que les technologies et/ou les concepts de conception préliminaires privilégiés pour la nouvelle station d'épuration regroupée lors du CIP no 2, afin de recueillir les commentaires du public, des collectivités autochtones, des organismes de contrôle et des autres parties prenantes.

Automne 2026

Rassembler les commentaires issus de la réunion CIP 1 et confirmer la recommandation concernant la nouvelle station d'épuration regroupée

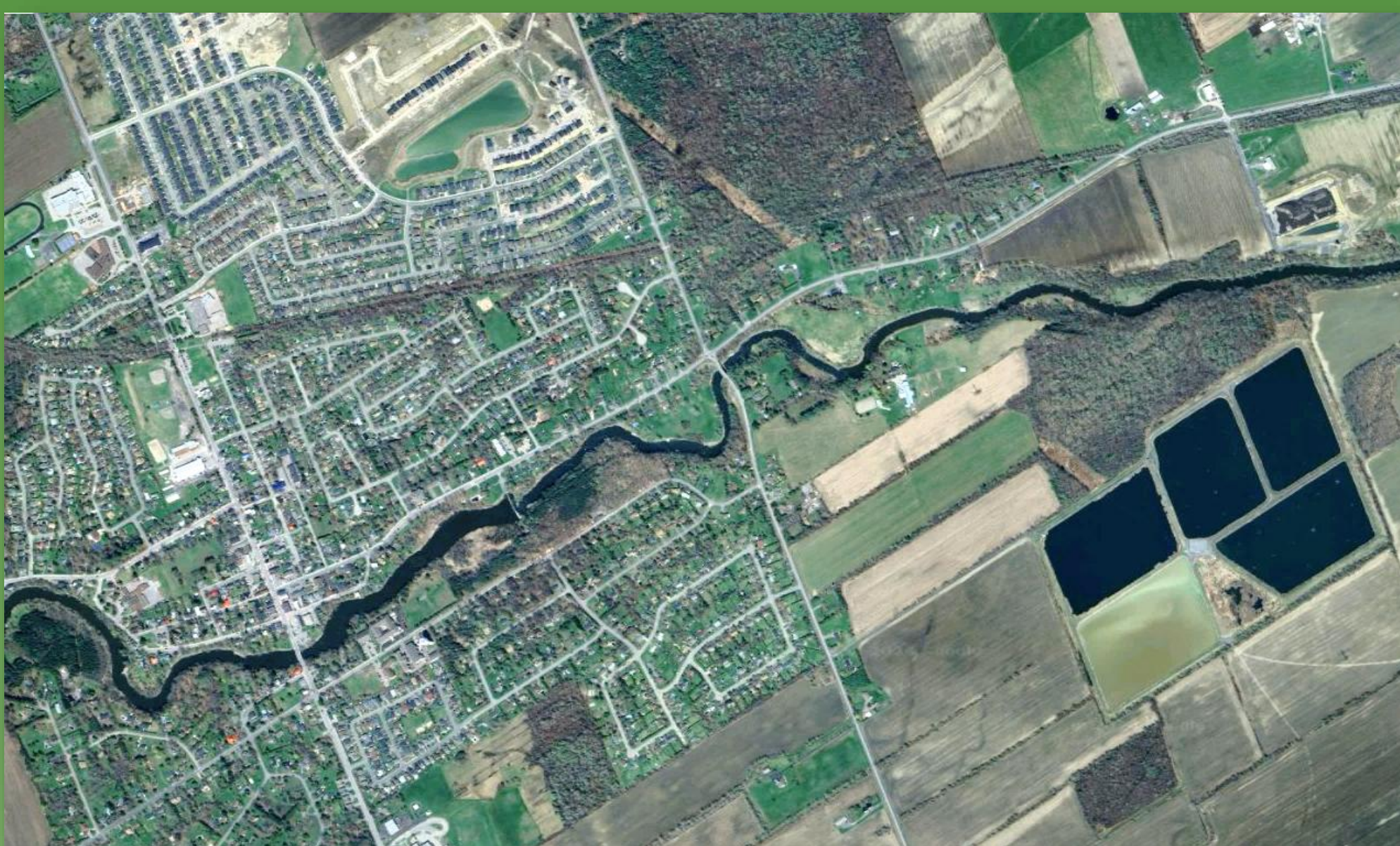
Hiver 2026-2027

Identifier les technologies et/ou les concepts préliminaires privilégiés pour la nouvelle station d'épuration regroupée

Objectif : deuxième trimestre 2027

Centre d'information publique (CIP) 2

Prochaines étapes & Commentaires



Questions ou commentaires

Si vous avez des questions concernant cette présentation ou le projet, SVP remplir une feuille de commentaires ce soir ou contacter:



Municipalité de
RUSSELL
Township

Jonathan
Bourgon, B.Eng.

Directeur exécutif, Services de
planification et d'infrastructure
Municipalité de Russell
N°de Tél: 613.443.1747
E-mail:
JonathanBourgon@Russell.ca



Marc-Olivier Gratton,
P.Eng.

Ingénieur civil,
La Municipalité de La
Nation
N°de Tél: 613.764.5444
E-mail:
MOGratton@nationmun.ca



Engineering for people

Bradley Young, Ph.D.,
P.Eng.

Associé / Directeur,
Infrastructures d'eau et des
eaux usées, CIMA+
N°de Tél: 647.614.2462
Email:
bradley.young@cima.ca

**SVP, envoyer vos commentaires et de vos questions
avant le 30 Octobre, 2026.**